



Modulation heures demande de travail

Par **azot05**, le **19/06/2014** à **07:49**

Bonjour, je vous écris car je fais face à une situation complexe pour moi... En trois mots : au mois de Février, je fais le point avec mon employeur sur le nombre d'heures que je dois effectuer ou récupérer. Il se trouve que par sa faute, de nombreuses réunions, projets n'ont pas eu lieu et je dois plus de 100 heures. Aucun planning ne m'a été proposé pour étaler ces heures. Fin Mars, je me suis blessé en sport, et j'ai été en arrêt pendant 2 mois et demi. À mon retour le 1er juin, je leur rappelle (de bonne fois) que mon solde d'heures est négatif et que ces 100 heures n'ont toujours pas été programmées. (sachant que la modulation prend fin en Août) J'avais sur mon planning de début d'année le mois de juillet en récupération et le mois d'août en congé payé. De fait, il m'on demandé de bosser au mois de juillet pour rattraper ces heures. Est-ce normal ? merci sachant que d'autres personnes se trouvent dans la même situation et ne rattrapent pas leurs heures

Par **moisse**, le **20/06/2014** à **10:17**

Bonjour, [citation] je dois plus de 100 heures [/citation] Et [citation] le mois de juillet en récupération [/citation] Hé bien cela correspond bien à la définition : vous allez récupérer votre manque d'heures.